



AVIS PUBLIC

À tous les contribuables de la municipalité de La Conception

DÉPÔT DU RÔLE D'ÉVALUATION

AVIS est donné par la soussignée que le rôle d'évaluation foncière en vigueur le 1^{er} janvier 2022, soit pour le deuxième exercice financier du rôle d'évaluation triennal 2021-2022-2023, a été déposé au bureau municipal situé au 1371 rue du Centenaire, le 14 septembre 2021, et que toute personne intéressée peut en prendre connaissance à cet endroit, aux heures régulières d'ouverture.

Conformément aux dispositions de l'article 74.1 de la Loi sur la fiscalité municipale, avis est également donné que toute personne ayant un intérêt à cet effet peut déposer, à l'égard de ce rôle, une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de cette loi, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de la loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- Être déposée au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification du rôle en vertu de la loi, ou au cours de l'exercice suivant;
- Être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé :

Municipalité de La Conception
1371 rue du Centenaire
La Conception, Qc, J0T 1M0

- Être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué;
- Être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement 300-2015 de la M.R.C. des Laurentides et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

Donné à La Conception, ce 14 septembre 2021.

Hugues Jacob
Directeur général
Secrétaire-trésorier